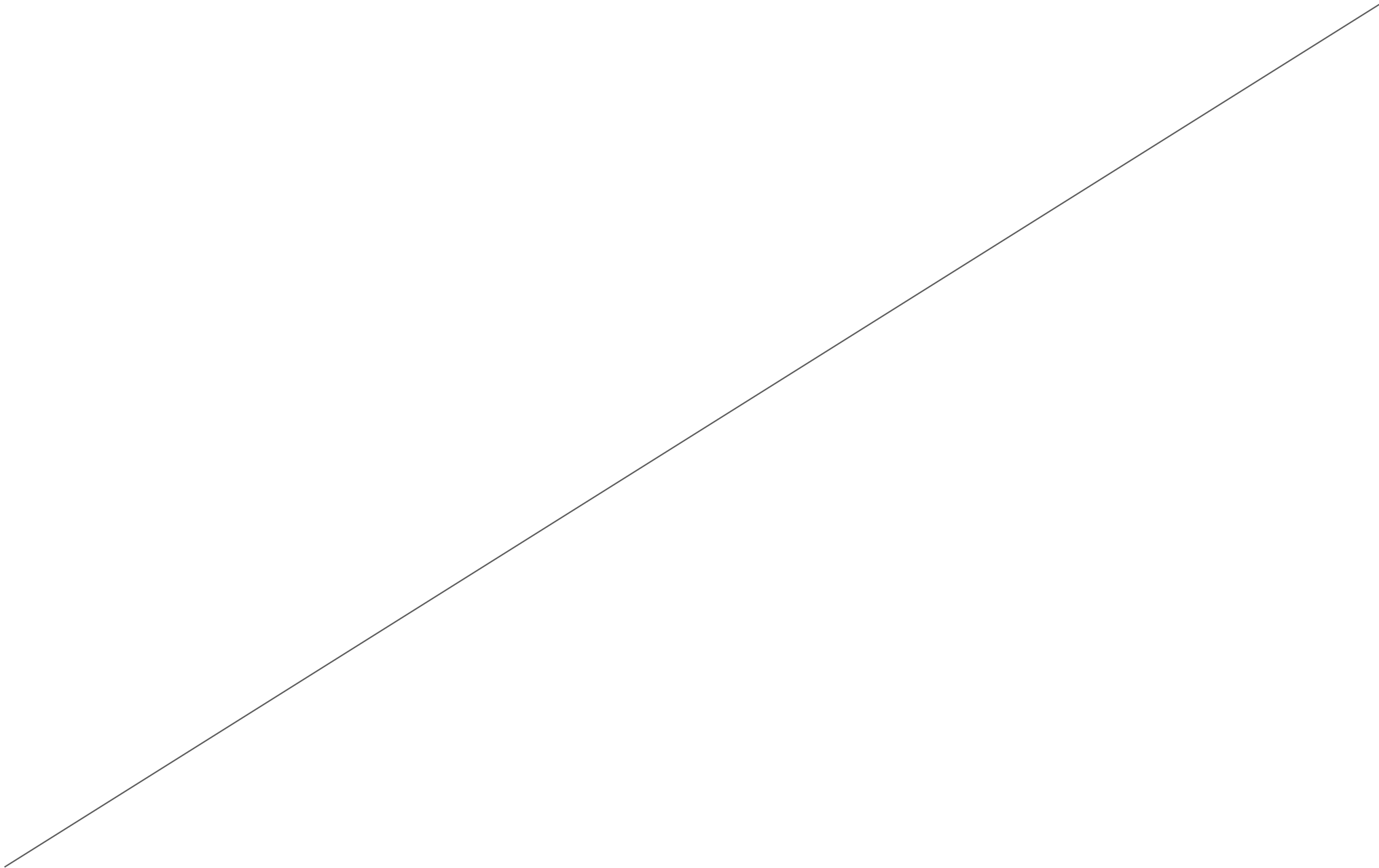


## DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

### Etape 3.2 – Note de présentation non technique



Renouvellement et extension de la sablière du Grand Coiscault  
à Vallons-de-l'Erdre (44) porté par la SOCIÉTÉ DES DRAGAGES D'ANCENIS



# SOMMAIRE

---

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Introduction.....                   | 4  |
| Cadre du projet.....                | 6  |
| Localisation du projet .....        | 6  |
| Contexte géologique .....           | 8  |
| Le site actuel .....                | 9  |
| Modalités d'exploitation .....      | 10 |
| Principe d'exploitation .....       | 10 |
| Présentation des installations..... | 11 |
| Fiche de synthèse du projet .....   | 12 |
| Phasage des extractions .....       | 13 |

# INTRODUCTION

---

## ➤ HISTORIQUE DU SITE

L'autorisation d'exploiter la sablière située au lieu-dit « Le Grand Coiscault » sur la commune déléguée de Saint-Sulpice-des-Landes, commune nouvelle de Vallons-de-l'Erdre (44), a été initialement accordée à la SOCIETE DES DRAGAGES D'ANCENIS (SDA), filiale du Groupe HERVE, par l'Arrêté Préfectoral n°97/PE/193 du 24 septembre 1997.

Cette autorisation concerne :

- une superficie totale de 29 ha 96 a 68 ca (hors plateforme des installations),
- une production maximale annuelle de 250 000 tonnes,
- une cote minimale d'extraction de 26 m NGF (soit une profondeur maximale de 20 m),
- une puissance totale installée de 438 kW (criblage-lavage-cyclonage),
- une durée de 30 ans (soit jusqu'au 24 septembre 2027).

❖ *La superficie indiquée au sein de l'Arrêté du 24 septembre 1997 concerne uniquement la superficie de la sablière. La superficie de la plateforme des installations (environ 4,7 ha) n'est pas comprise dans ce périmètre. Un périmètre de 35 ha (350 000 m<sup>2</sup>) est également indiqué dans l'Arrêté. Toutefois, le périmètre actuel autorisé de la sablière du Grand Coiscault atteint environ 33,6 ha en prenant en compte la sablière et la plateforme des installations.*

## ➤ RAISONS DU CHOIX DU PROJET

### ▪ Extension de la sablière et renouvellement du gisement exploitable

Le volume de gisement restant à extraire par la SOCIETE DES DRAGAGES D'ANCENIS dans le périmètre actuellement autorisé par l'Arrêté du 24 septembre 1997 n'est pas suffisant pour assurer une production moyenne de 200 000 t/an jusqu'à l'échéance de l'Arrêté Préfectoral en 2027.

Par conséquent, la SOCIETE DES DRAGAGES D'ANCENIS a fait réaliser une campagne de prospection géophysique au Sud de la sablière actuelle, en rive gauche du ruisseau du Pas du Gué par le bureau d'études AXE-SOCOTEC en 2018 sur une surface de 36,5 ha. Cette étude a ainsi conclu à la présence d'un gisement valorisable de sables pliocènes au Sud du ruisseau et à la continuité du gisement de sables pliocènes en rive gauche du ruisseau. Par conséquent, afin de renouveler son gisement exploitable, la SOCIETE DES DRAGAGES D'ANCENIS souhaite étendre son site sur 44,1 ha de parcelles agricoles localisées à l'Est de la zone d'extraction actuelle sur 12,4 ha ainsi qu'au Sud du ruisseau du Pas du Gué sur 31,7 ha.

Cette extension permettra de maintenir pour 30 années l'alimentation des centrales à béton du secteur, et notamment les centrales d'Ancenis, Chateaubriant et Derval appartenant au Groupe HERVE dont la SOCIETE DES DRAGAGES D'ANCENIS est une filiale. Le projet permettra également de pérenniser les investissements réalisés sur le site et les emplois associés.

## ➤ RAISONS DU CHOIX DU PROJET

### ▪ Actualisation du périmètre actuel de la sablière

La superficie réelle actuelle de la sablière du Grand Coiscault est de 34,4 ha, ce qui représente un écart de 4,4 ha avec la superficie indiquée dans l'Arrêté du 24 septembre 1997. Cet écart est dû à :

- l'intégration de la plate-forme des installations (parcelle 191 ZS 7pp) : + 46 533 m<sup>2</sup>,
- l'écart global lié au découpage des anciennes parcelles suite à l'obtention de l'autorisation de 1997 : - 9 961 m<sup>2</sup>
- la régularisation de l'angle Nord de la parcelle 191 ZX 29 suite à une erreur de bornage : + 7 675 m<sup>2</sup>.

Le projet permettra également d'actualiser la superficie de la sablière du Grand Coiscault.

### ▪ Scénario d'approvisionnement du Schéma Régional des Carrières (SRC)

Le scénario d'approvisionnement défini dans le SRC des Pays de la Loire approuvé début 2021 prévoit qu'en l'absence de renouvellement des autorisations des carrières, la région deviendra déficitaire en matériaux dès 2023. Ce déficit atteindra jusqu'à 27 % des besoins de la région en 2030.

Le scénario d'approvisionnement actualisé en mars 2022 et consultable sur le site de la DREAL Pays de la Loire prévoit que la zone d'emploi d'Ancenis-Chateaubriant sera déficitaire en matériaux en 2025, au même titre que l'ensemble des zones d'emplois voisines.

Le projet de la SOCIETE DES DRAGAGES D'ANCENIS permettra de pérenniser l'alimentation en sables de la zone d'emploi d'Ancenis-Chateaubriant mais également l'alimentation en produits fabriqués (béton, enrobés...) des zones d'emploi voisines (Nantes, Segré, Angers...).

### ▪ Contexte favorable du projet

La sablière du Grand Coiscault est localisée dans un contexte favorable qui justifie le présent projet de renouvellement et d'extension du site :

- site localisé en dehors de tout zonage de protection (Natura 2000, Arrêté de Biotope...) ou d'inventaire (ZNIEFF...) du milieu naturel,
- site peu visible dans le paysage du fait de son implantation dans un vallon,
- site éloigné du centre-bourg de Saint-Sulpice-des-Landes (2,3 km).

## ➤ OBJET DE LA PRESENTE DEMANDE

La présente demande est faite pour une durée de 30 ans et concerne :

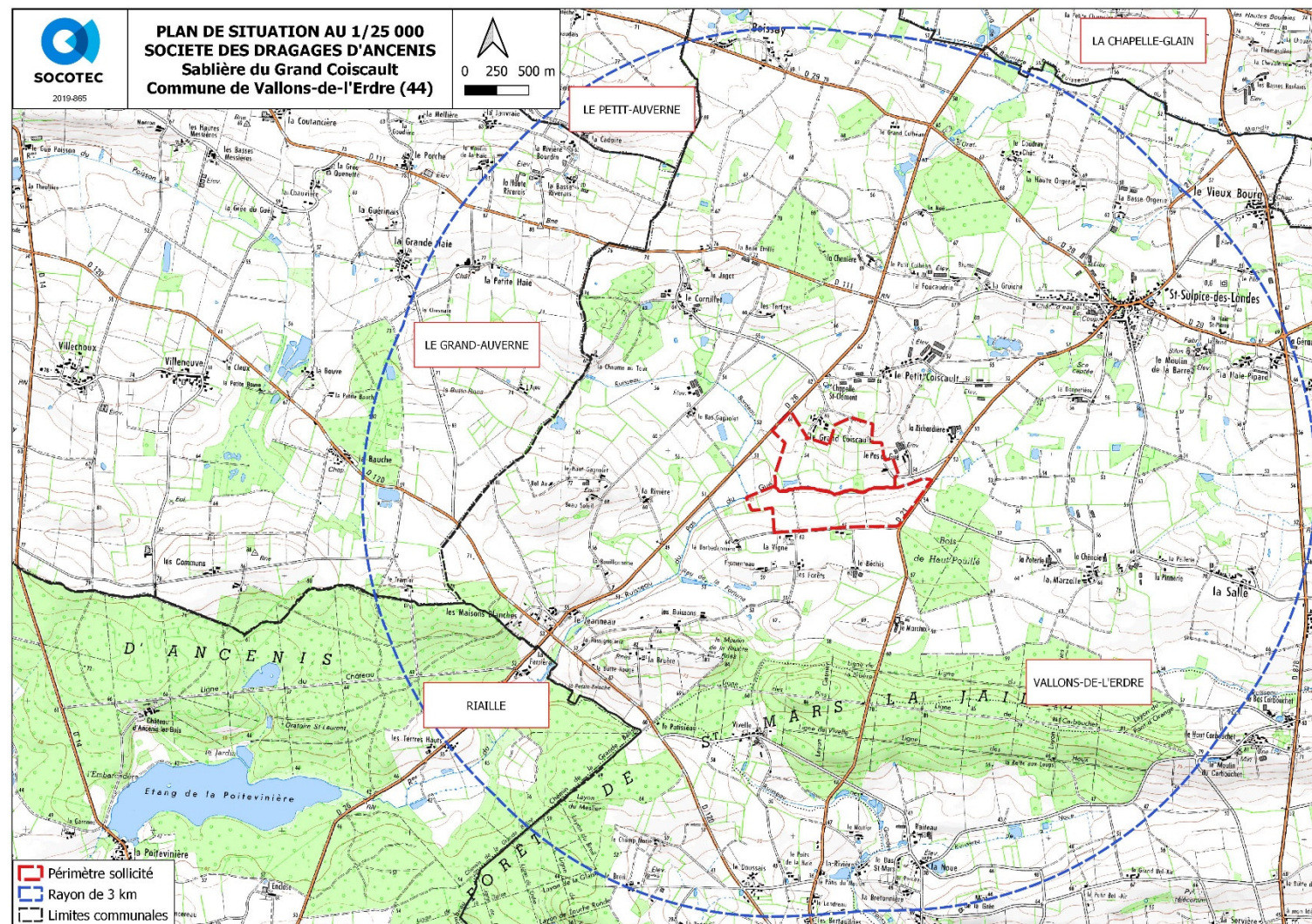
- le renouvellement du droit d'exploiter le site actuel sur une superficie de 34,4 ha incluant le périmètre autorisé de la sablière, la plate-forme des installations au Sud du ruisseau du Pas du Gué et la régularisation de l'angle Nord de la parcelle 191 ZX 29,
- l'extension du droit d'exploiter sur une surface de 44,1 ha, soit une superficie totale sollicitée de 78,5 ha,
- le maintien de la cote minimale d'extraction à 26 m NGF,
- le maintien de la production à 200 000 t/an en moyenne et 250 000 t/an au maximum,
- le maintien de l'installation actuelle de traitement des sables extraits par criblage, lavage et cyclonage d'une puissance maximale de 438 kW.



## LOCALISATION DU PROJET

La sablière du Grand Coiscault est localisée sur la commune nouvelle de Vallons-de-l'Erdre, commune déléguée de Saint-Sulpice-des-Landes, en Loire-Atlantique (44).

L'accès à la sablière du Grand Coiscault se fait par la RD n°26 (axe La Chapelle-Glain / Riaillé) puis en empruntant un chemin d'exploitation privé à 3 km au Sud-Ouest du centre-bourg de Saint-Sulpice-des-Landes.



# CADRE DU PROJET

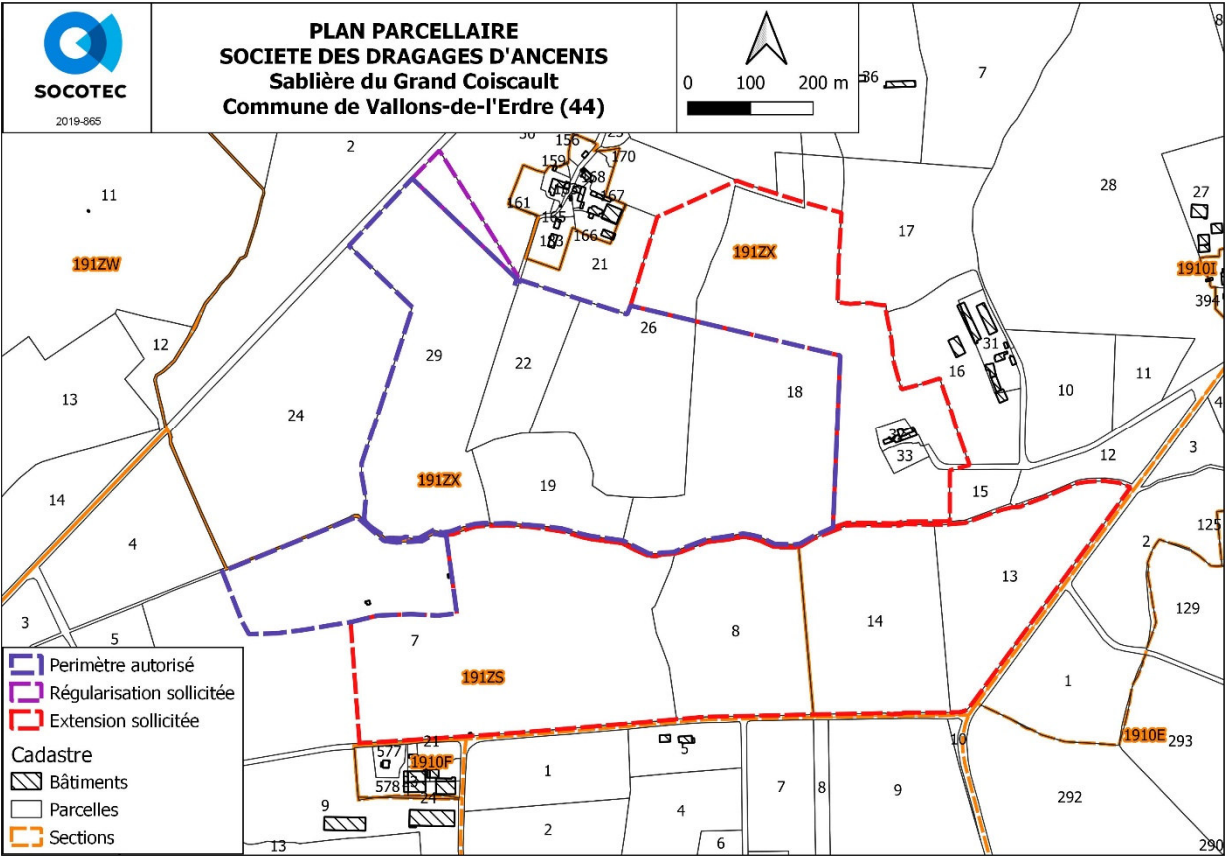
## LOCALISATION DU PROJET

### SITUATION PARCELLAIRE

Les parcelles concernées par le projet s’étendent sur les sections cadastrales 191 ZX et 191 ZS de Vallons-de-l’Erdre.

Le présent projet concerne une surface totale de 78,5 ha.

| Section                     | Numéro                         | Superficie sollicitée au renouvellement en m² | Superficie sollicitée à l'extension en m² |
|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 191 ZX                      | 13                             | 0                                             | 54 495                                    |
|                             | 14                             | 0                                             | 64 979                                    |
|                             | 18pp                           | 83 900                                        | 97 516                                    |
|                             | 19                             | 29 686                                        | 0                                         |
|                             | 22                             | 24 168                                        | 0                                         |
|                             | 26pp                           | 59 624                                        | 21 105                                    |
|                             | 29                             | 100 004                                       | 0                                         |
|                             | 32                             | 0                                             | 2 216                                     |
|                             | 33                             | 0                                             | 2 212                                     |
|                             | Extrémité du chemin rural n°15 | 0                                             | 678                                       |
| 191 ZS                      | 7pp                            | 46 533                                        | 136 183                                   |
|                             | 8                              | 0                                             | 62 003                                    |
| Superficies totales en m² : |                                | 343 915                                       | 441 387                                   |
|                             |                                | 785 302                                       |                                           |





# CADRE DU PROJET

## CONTEXTE GEOLOGIQUE

### ➤ FORMATION GEOLOGIQUE EXPLOITEE

La sablière du Grand Coiscault exploite la formation des Sables rouges de Haute-Bretagne d'âge pliocène. Cette formation est notée pS sur la carte géologique.

### ➤ PUISSANCE EXPLOITABLE

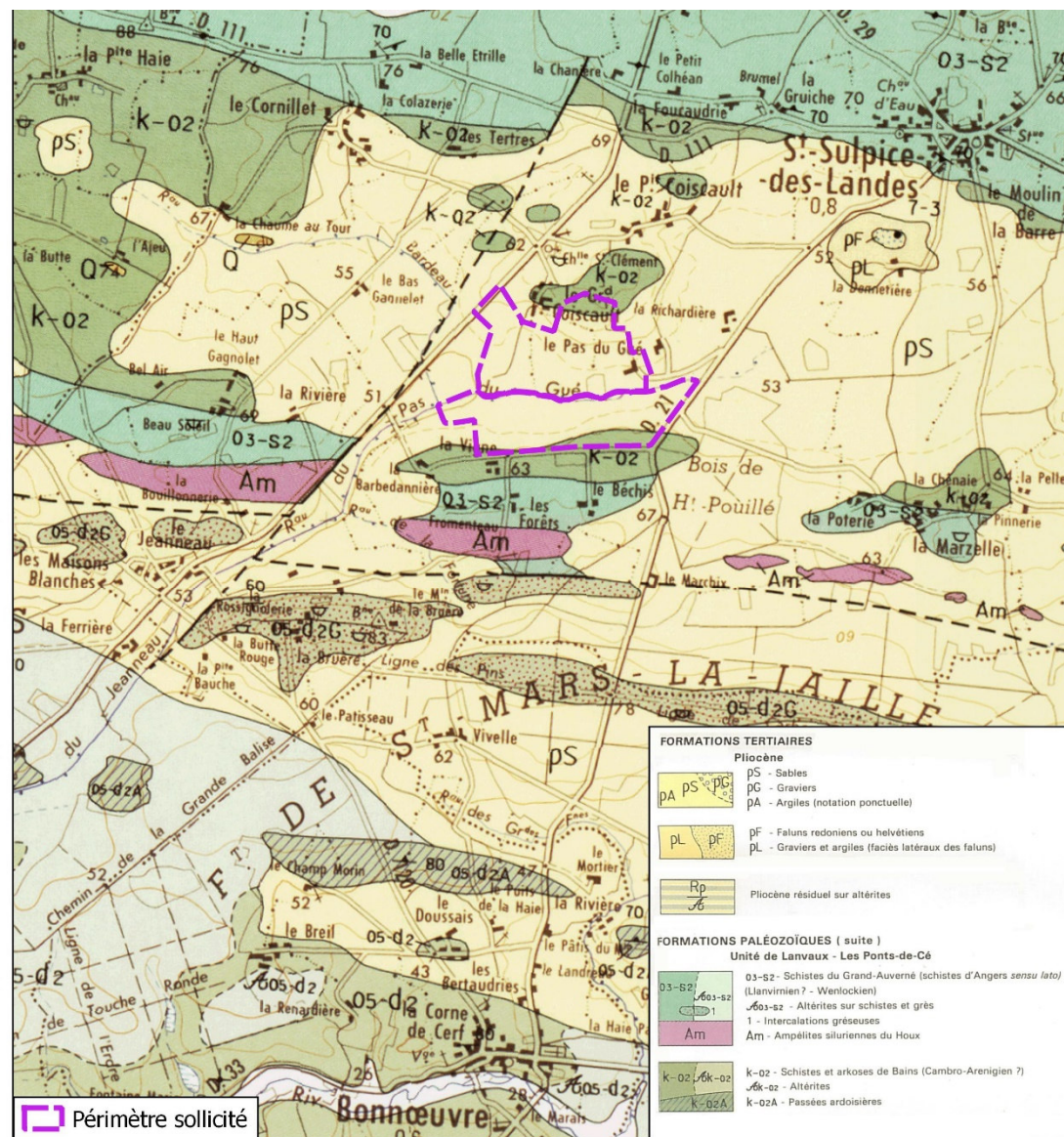
Les Sables rouges exploitée sur la sablière du Grand Coiscault ont une épaisseur variable, pouvant atteindre 36 m au sein de l'extension sollicitée.

Actuellement, l'Arrêté Préfectoral du 24 septembre 1997 (article 4.2) limite l'épaisseur maximale d'extraction à 20 m pour une cote minimale d'extraction (base du gisement) de 26 m NGF.

Sur l'extension sollicitée, la cote minimale d'extraction sera maintenue à 26 m NGF. Cependant, la hauteur maximale exploitée sera augmentée à 36 m afin de prendre en compte le relief des terrains.

### ➤ MATERIAUX DE RECOUVREMENT

Le gisement (sables pliocènes) est recouvert en moyenne de 1,7 m de matériaux non commercialisables dont 0,2 m de terre végétale (sol) et 1,5 m de découverte (terre argileuse).



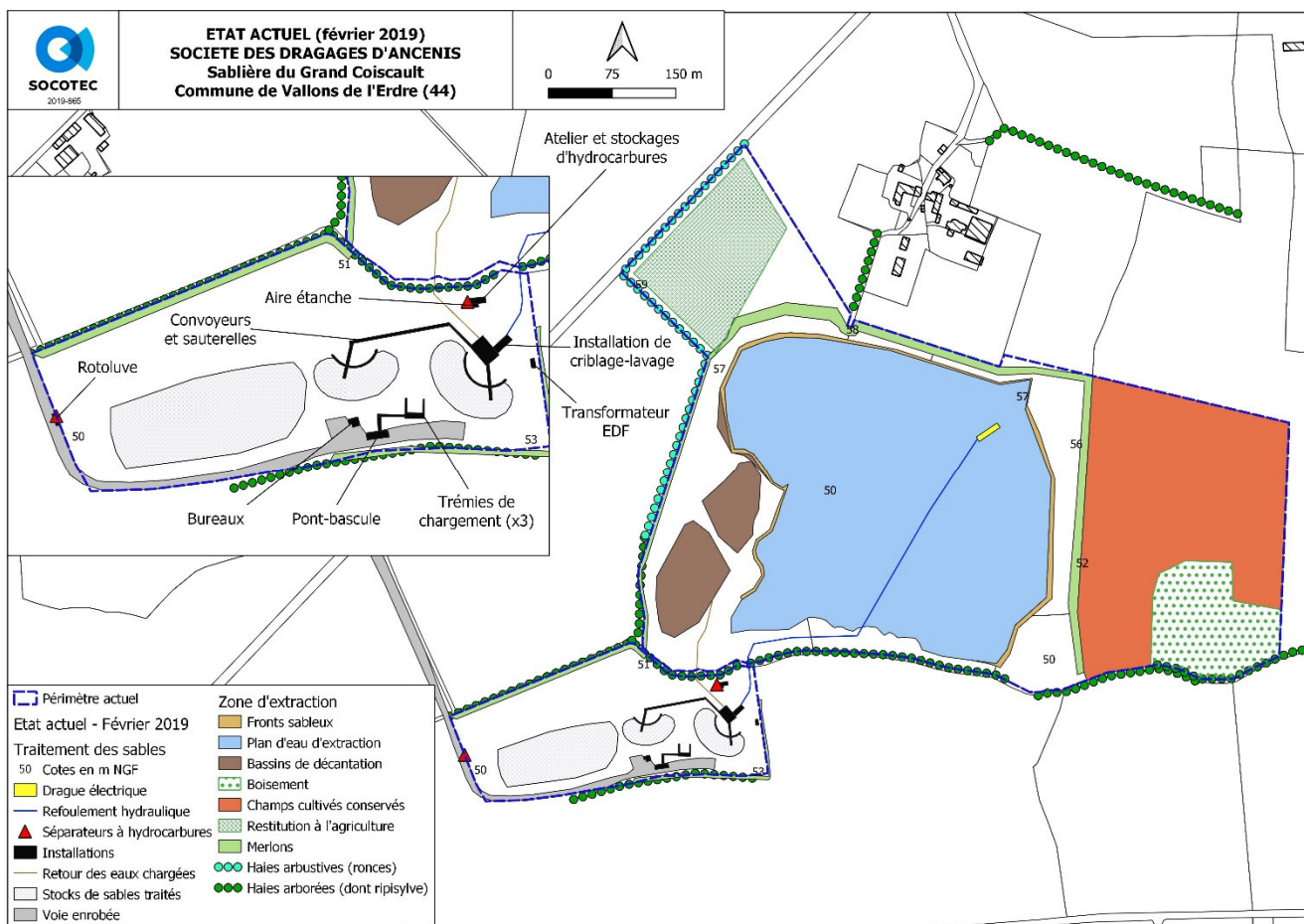


## LE SITE ACTUEL

Le plan ci-contre, établi à partir du relevé du géomètre réalisé en février 2019, permet de décrire l'état de la sablière du Grand Coiscault à cette date :

- le plan d'eau d'extraction (avec ses berges) occupait la moitié Ouest du périmètre autorisé du site (15,9 ha),
- des bassins de décantation étaient situés à l'Ouest du site (3,2 ha avec leurs abords),
- la plateforme des installations et de transit occupe la partie Sud du site, au Sud du ruisseau du Pas du Gué (4,7 ha),
- le Nord-Ouest du site accueille le stockage de terre végétale et a été partiellement remis en état (retour à une vocation agricole – 2,4 ha),
- la partie Est du site n'était pas encore exploitée à cette date. La SOCIETE DES DRAGAGES D'ANCENIS avait laissé ces terrains à disposition d'agriculteurs locaux qui les exploitaient en cultures (6 ha). Un boisement était également présent à l'extrémité Sud-Est (1,2 ha).

Sur l'extension sollicitée, les terrains sont occupés par des parcelles agricoles exploitées en cultures au bocage résiduel sur 43,6 ha ainsi que par l'habitation du Pas du Gué, son jardin et son chemin (0,5 ha).



# MODALITES D'EXPLOITATION

## PRINCIPE D'EXPLOITATION

### ➤ DEROULEMENT DES ACTIVITES

Le déroulement des activités sur la sablière du Grand Coiscault est le suivant :

- **décapage de la terre végétale** au moyen d'engins de terrassement pour stockage en périphérie (merlons),
- **extraction** des matériaux en eau grâce à une drague et hors d'eau à la pelle (au Nord-Est) sur une profondeur maximale de 36 m (cote minimale de 26 m NGF),
- **traitement des matériaux** par criblage, lavage et cyclonage puis stockage au sol par classe granulométrique,
- **chargement des camions d'enlèvement** par chargeuse pour acheminement vers les lieux d'utilisation.

### ➤ USAGE DES MATERIAUX PRODUITS

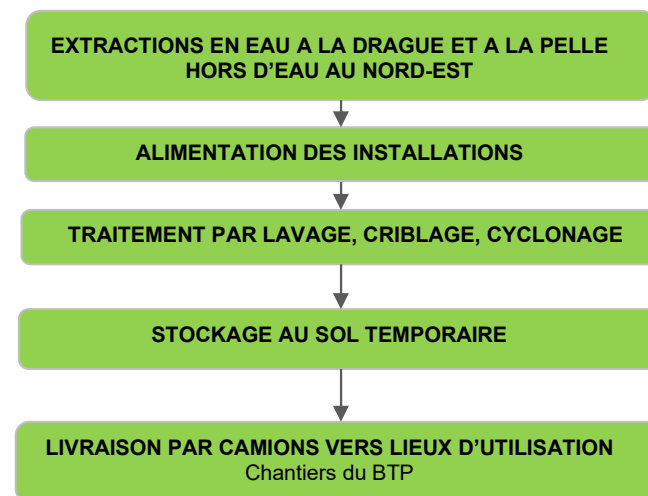
Les installations de la sablière du Grand Coiscault permettent la production d'une gamme variée de sables de différentes granulométries (0/1 et 1/2) destinés essentiellement aux travaux publics et à un usage noble (BPE, béton préfabriqué). Les sables de la sablière du Grand Coiscault sont certifiés CE et NF pour la production de béton depuis 2011.

La production issue de la sablière du Grand Coiscault alimente principalement des centrales à béton (notamment les centrales d'Ancenis, Chateaubriant et Derval du Groupe HERVE dont la SOCIETE DES DRAGAGES D'ANCENIS est une filiale) et les chantiers du bâtiment et des travaux publics des départements d'Ille-et-Vilaine (35) et de Loire-Atlantique (44). Des chantiers peuvent également être ponctuellement approvisionnés dans le Maine-et-Loire (49) et le Morbihan (56). Le rayon de chalandise de la sablière est d'environ 80 km, incluant les agglomérations de Rennes, Nantes et Angers.

### ➤ HORAIRES DES ACTIVITES

En l'absence d'augmentation de la production du site (250 000 t/an au maximum), les horaires de fonctionnement de la sablière du Grand Coiscault resteront inchangés. Ils sont les suivants :

|                                                           |                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ouverture administrative, livraisons-expéditions :</b> | 7h00 – 12h/13h - 17h00<br>du lundi au vendredi (hors jours fériés)                                 |
| <b>Extraction, traitement et stockage :</b>               | Jusqu'à 2 postes suivant les besoins, soit de 7h à 22h<br>du lundi au vendredi (hors jours fériés) |



Le site peut également fonctionner de manière exceptionnelle le samedi pour répondre aux besoins spécifiques de certains chantiers (au maximum 5 samedis par an).

# MODALITES D'EXPLOITATION

---

## PRESENTATION DES INSTALLATIONS

### ➤ LOCALISATION DE L'INSTALLATIONS

La plateforme accueillant les installations de criblage-lavage et de cyclonage ainsi que les locaux est située sur la parcelle 191 ZS 7 sur la commune déléguée de Saint-Sulpice-des-Landes à l'Ouest du périmètre de la sablière sur une surface de 4,7 ha sur la rive gauche du ruisseau du Pas du Gué.

Les installations resteront inchangées dans le cadre de ce projet.

En outre, la SOCIETE DES DRAGAGES D'ANCENIS emploie une drague pour l'extraction des sables en eau. La position de cette drague évoluera pendant l'exploitation de la sablière, au fur et à mesure de l'avancée des extractions. La drague sera transférée du plan d'eau d'extraction situé au Nord du ruisseau du Pas du Gué à celui qui sera créé au Sud du ruisseau au cours de la phase 2.

### ➤ REPARTITION DES PUISSANCES INSTALLEES

#### ▪ Drague suceuse électrique

La puissance électrique totale de la drague est 625 kW (dont 386 kW de puissance pour le pompage de refoulement).

La drague est alimentée par un transformateur dédié suffisamment dimensionné (630 kVA).

#### ▪ Installation fixe de criblage-lavage et cyclonage

La puissance électrique totale de l'installation de traitement des sables est de 382 kW.

Les installations de traitement des sables sont constituées d'un ensemble de crible de séparation (x1), cribles-essoreurs (x2), hydroséparateur (x1) et cyclones (x2) qui séparent les sables extraits de leur matrice argileuse afin de permettre leur commercialisation. Les argiles et l'eau sont restituées dans la nappe des sables.

En sortie de l'installation, les sables produits sont stockés au sol temporairement afin d'être chargés dans les 3 trémies d'alimentation du poste de chargement situé au niveau du pont-bascule.

L'installation est alimentée par un transformateur dédié suffisamment dimensionné (400 kVA).

La puissance totale installée sollicitée dans le cadre du présent projet s'élève à 438 kW, ce qui correspond à la puissance actuellement autorisée par l'Arrêté Préfectoral du 24 septembre 1997 (la drague n'étant pas considérée dans le cadre de la rubrique 2515 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). La SOCIETE DES DRAGAGES D'ANCENIS se garde la possibilité d'effectuer de petites modifications de son installation ou d'effectuer des opérations supplémentaires (rallongement des convoyeurs par exemple).

# MODALITES D'EXPLOITATION

## FICHE DE SYNTHÈSE DU PROJET

| IDENTIFICATION DU DEMANDEUR        |                                                     |                                                                                         |                   |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Raison sociale :                   | S.A. SOCIETE DES DRAGAGES D'ANCENIS                 |                                                                                         |                   |
| Adresse du siège et du site :      | Route d'Ancenis<br>44670 Juigné-des-Moutiers        | Lieu-dit « Le Grand Coiscault »<br>44540 Saint-Sulpice-des-Landes<br>Vallons de l'Erdre |                   |
| Coordonnées :                      | Tél : 02 40 55 50 01                                | Fax : 02 40 55 59 74                                                                    |                   |
| N° immatriculation :               | SIRET 857 804 660 00077                             |                                                                                         |                   |
| Personne suivant la demande :      | Monsieur Frédéric GRASSET (Directeur des carrières) |                                                                                         |                   |
| Signataire de la demande :         | Monsieur Bernard HERVE (Directeur Général)          |                                                                                         |                   |
| LOCALISATION                       |                                                     |                                                                                         |                   |
| Département :                      | Loire-Atlantique (44)                               |                                                                                         |                   |
| Commune :                          | Vallons-de-l'Erdre                                  |                                                                                         |                   |
| Nom du site :                      | Sablière du Grand Coiscault                         |                                                                                         |                   |
| Coordonnées du site (Lambert 93) : | X =381,19 à 182,44 km                               | Y = 6 726,05 à 6 726,99 km                                                              | Z = 26 à 68 m NGF |
| Nature du gisement :               | Sables pliocènes                                    |                                                                                         |                   |

| RÉGIME ICPE                     |                              |                                                                                                                                   |
|---------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rubriques ICPE :                | Régime de l'autorisation :   | 2510-1 : Exploitation de carrières                                                                                                |
|                                 | Régime de l'enregistrement : | 2515-1-a : Criblage, lavage et cyclonage de produits minéraux inertes<br>2517-1 : Station de transit de produits minéraux inertes |
| Arrêté Préfectoral en vigueur : |                              | Arrêté Préfectoral d'autorisation du 24 septembre 1997                                                                            |

| NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                      |                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
|                                                                                                                             | Site actuel                                                                                                                                                                                                          | Futur sollicité              |
| Durée sollicitée :                                                                                                          | 30 ans (jusqu'au 23 septembre 2027)                                                                                                                                                                                  | 30 ans (date estimée : 2054) |
| Surface totale du site :                                                                                                    | 34 ha 39 a 15 ca                                                                                                                                                                                                     | 78 ha 53 a 02 ca             |
| Puissance des installations de traitement :                                                                                 | Installations fixes et drague : 438 k W                                                                                                                                                                              |                              |
| Nature du traitement :                                                                                                      | Criblage, lavage, cyclonage                                                                                                                                                                                          |                              |
| Nombre et hauteurs des fronts :                                                                                             | Extraction hors d'eau à la pelle sur 1 front de 15 m<br>Extraction sous eau à la drague jusqu'à la cote minimale de 26 m NGF                                                                                         |                              |
| Cote minimale d'extraction :                                                                                                | 26 m NGF                                                                                                                                                                                                             |                              |
| Production moyenne annuelle du site :                                                                                       | Non précisée                                                                                                                                                                                                         | 200 000 t/an                 |
| Production maximale annuelle du site :                                                                                      | 250 000 t/an                                                                                                                                                                                                         |                              |
| SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                      |                              |
| Occupation des sols :                                                                                                       | Extension sollicitée sur des parcelles agricoles (cultures) de moindre sensibilité écologique                                                                                                                        |                              |
| Eau :                                                                                                                       | Site exploité sans rejet au réseau hydrographique, en aval du captage AEP de Saint-Sulpice-des-Landes                                                                                                                |                              |
| Milieu naturel :                                                                                                            | Site actuel et extension localisés en dehors de zonages de protection ou d'inventaire du milieu naturel                                                                                                              |                              |
| Paysage :                                                                                                                   | Site peu visible dans le paysage du fait de sa situation dans le vallon du ruisseau du Pas du Gué                                                                                                                    |                              |
| Natura 2000 :                                                                                                               | Site localisé au plus près à environ 6,7 km à l'amont du site Natura 2000 « Forêt, étang de Vioreau et étang de la Provostière » classé au titre de la directive « Habitats » en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) |                              |
| RAISONS DU CHOIX DU PROJET                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                      |                              |
| Volonté de renouveler le gisement de sables pliocènes autorisé à l'exploitation qui dispose d'un marché porteur existant    |                                                                                                                                                                                                                      |                              |
| Volonté de pérenniser les investissements réalisés et les emplois associés (4 directs + 16 indirects)                       |                                                                                                                                                                                                                      |                              |
| Compatibilité avec le Schéma Régional des Carrières (gisement de granulats roulés situé hors zone d'enjeu de niveau 0 et 1) |                                                                                                                                                                                                                      |                              |
| Maîtrise foncière des terrains (nouvelles parcelles de l'extension appartenant à la SOCIETE DES DRAGAGES D'ANCENIS)         |                                                                                                                                                                                                                      |                              |



# MODALITES D'EXPLOITATION

## PHASAGE DES EXTRACTIONS

### ➤ PRINCIPAUX CHIFFRES DU PHASAGE

Compte tenu des réserves estimées et de la production sollicitée, la présente demande est formulée sur l'ensemble du périmètre pour une durée de **30 ans** (incluant la remise en état).

Le phasage d'exploitation prévisionnel a été établi par la SOCIETE DES DRAGAGES D'ANCENIS :

- de telle sorte que la société puisse disposer sur toute la période sollicitée à l'exploitation d'un volume de matériaux en cohérence avec ses besoins, soit 200 000 t/an ( $d = 1,6 \text{ t/m}^3$ ),
- en répartissant sur toute la durée sollicitée (30 ans) la réduction de la surface agricole locale et les volumes de matériaux de recouvrement à décaper (0,2 m de terre végétale et 1,5 m d'argile en moyenne),
- par période quinquennale pour des raisons de cohérence avec le calcul du montant des garanties financières.

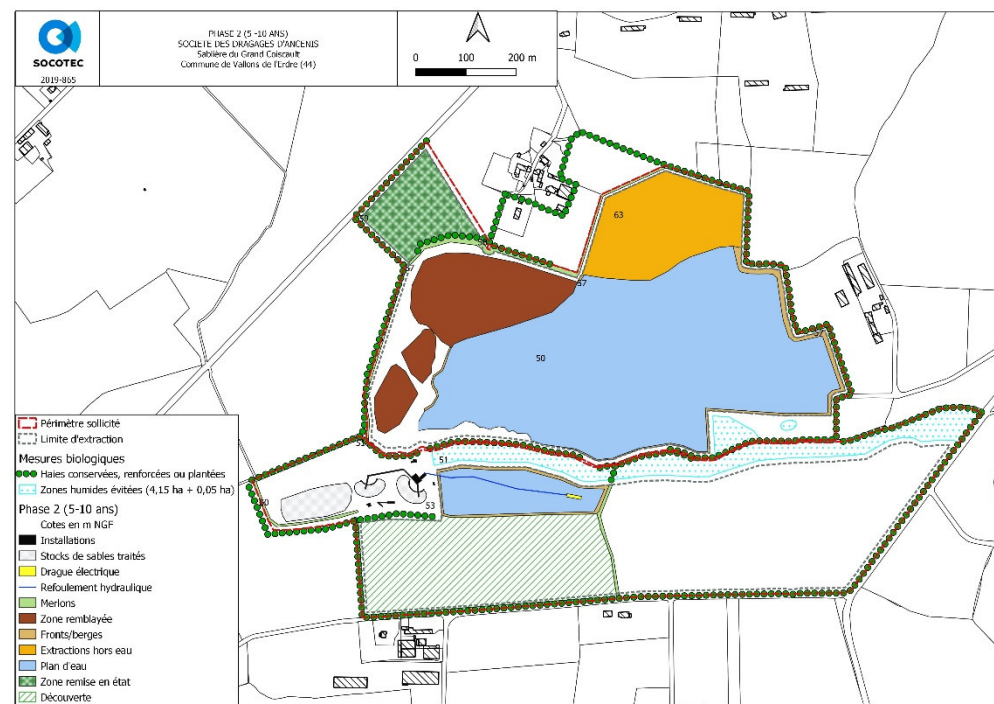
Ainsi, les volumes / tonnages mis en jeu au cours des 6 phases quinquennales sont les suivants :

| Phase                                    | Phase 1<br>(0-5 ans) | Phase 2<br>(5-10 ans) | Phase 3<br>(10-15 ans) | Phase 4<br>(15-20 ans) | Phase 5<br>(20-25 ans) | Phase 6<br>(25-30 ans) | TOTAL<br>(sur 30 ans)  |
|------------------------------------------|----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Superficie exploitée (ha)                | 12,2                 | 8,6                   | 5,1                    | 5,4                    | 3,6                    | 0                      | 34,9 ha                |
| Terre végétale (m <sup>3</sup> )         | 24 400               | 17 200                | 10 200                 | 10 800                 | 7 200                  | 0                      | 69 800 m <sup>3</sup>  |
| Stériles de découverte (m <sup>3</sup> ) | 183 000              | 129 000               | 76 500                 | 81 000                 | 54 000                 | 0                      | 523 500 m <sup>3</sup> |
| Extractions (t)                          | 1 000 000            | 1 000 000             | 1 000 000              | 1 000 000              | 1 000 000              | 1 000 000              | 6 000 000 t            |

Les plans du phasage d'exploitation prévisionnel établi sont présentés ci-après.

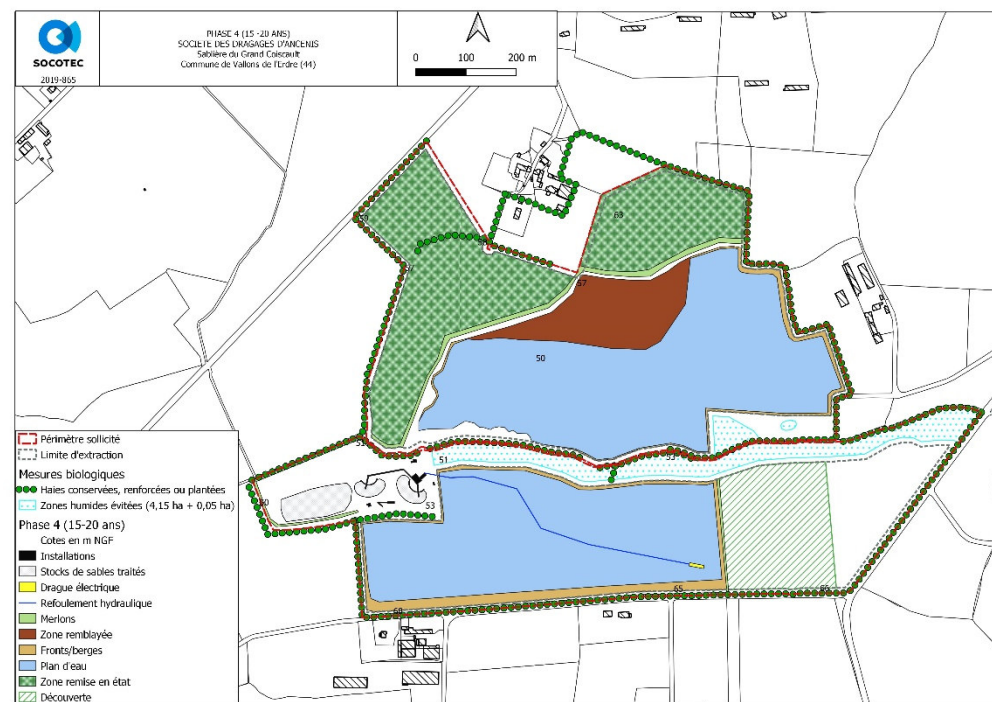
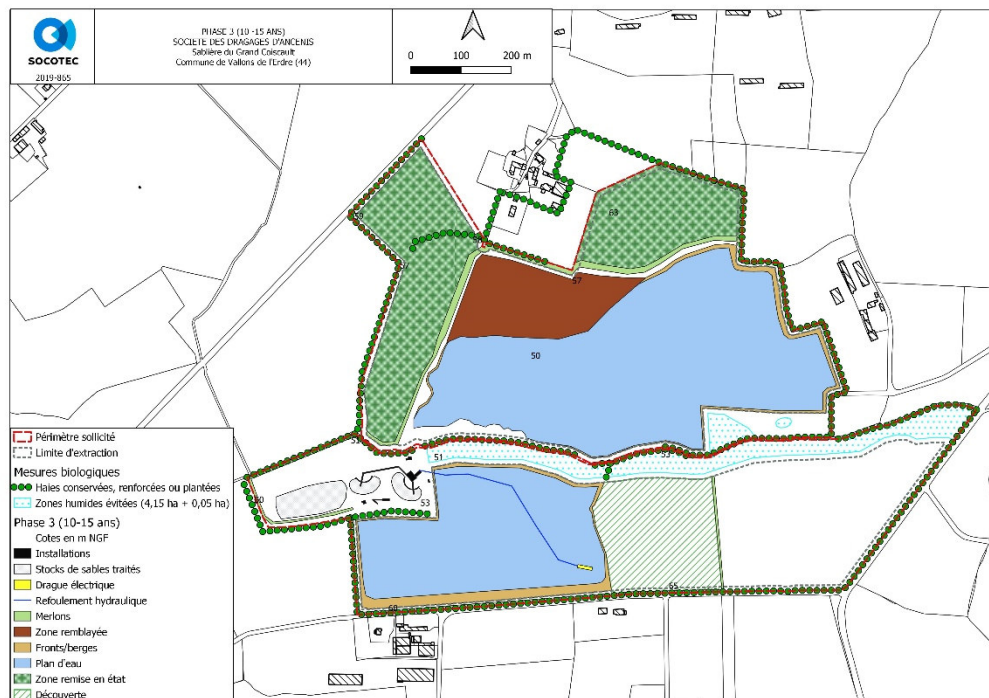
# MODALITES D'EXPLOITATION

## PHASAGE DES EXTRACTIONS



# MODALITES D'EXPLOITATION

## PHASAGE DES EXTRACTIONS



# MODALITES D'EXPLOITATION

## PHASAGE DES EXTRACTIONS

